

# INFOS LUTTES IDF

## Plus jamais ça !!!



## 11 mai 2022 : Ouverture du procès en appel de France télécom

**3 ans après la reconnaissance et la condamnation de France télécom/Orange pour harcèlement moral institutionnalisé, l'appel de 6 dirigeants condamnés en 1<sup>ère</sup> instance replonge les familles de victimes dans de douloureuses épreuves.**

Après la conférence de presse unitaire du 10 mai, les organisations syndicales CGT, SUD, FO, et CFTC et les familles de victimes se sont rassemblées avant la 1<sup>ère</sup> audience du procès en appel qui devrait durer jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet.

11 ans après les faits, 3 après la condamnation de l'entreprise, une enquête de 2022 sur les conditions de travail et le stress atteste du retour de la souffrance au travail. Des remontées de salariés confirment qu'à nouveau, des méthodes managériales et des comportements délétères sont à l'œuvre.

**Le choix de poursuivre, quoiqu'il en coûte, une politique de suppression massive d'emploi est injustifiable !**

La désorganisation des services fragilisés par des départs non remplacés génère une surcharge et une intensification du travail pour les salariés restants.

Qu'il s'agisse du transfert d'activités et des salariés vers les filiales comme OBS et la GDT, Totem..., ou de la renégociation des contrats de sous-traitance et de ses conséquences sur l'emploi des salariés de Scopelec, Sogétrel, de Solution 30..., tout démontre l'urgence de réinternaliser toutes les activités pour des droits et garanties de haut niveau pour tous.

**Pour la CGT, il y a urgence à satisfaire sans délais les revendications des salariés sur les rémunérations, les conditions de travail et pour un véritable service public de la communication.**

La souffrance au travail et les drames doivent être éradiqués. La CGT reste mobilisée pour que jamais cela ne se reproduise plus.

**Le 19 mai, jour de l'Assemblée Générale des actionnaires d'Orange, la CGT appelle à soutenir et à participer au rassemblement des salariés de la Scopelec menacés de licenciement.**